



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 07 mars 2022 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le 03 mars 2022

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien,

Procuration(s) :

Absent(s) : Mme SOULIER Laura Marie Leslie

Excusé(s) : M. FIAULT Nicolas, M. VIERGE Guy.

Retardataire : M. BISSIERES Sylvain Frédéric arrivé à 20h48

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ DÉLIBÉRATIONS

- Election d'un nouvel adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire
- Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat - Participation financière de la commune au sein du bloc communal
- Protection sociale complémentaire Santé : Participation de l'employeur sur la base de contrats et règlements labellisés
- Demande de subvention bâche incendie Hameau des Grandes Châtaigneraies

2/ INFORMATIONS

- Arrêté municipal label ENS " Espace Naturel Sensible "
- Plan ORSEC GOLFECH
- Visite d'équipes d'architectes

3/ ÉCHANGES

- Coffret Fibre à masquer par des arbustes
- Randonnée 47KM du 47, ouverture éventuelle du château et de la cantine
- Débat d'orientation budgétaire

4/ QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de Séance : M. BOUSQUET Thierry

Approbation CR réunion précédente :

Compte rendu conseil du 31 / 01 / 2022 : Approuvé à l'unanimité

1 – Délibérations :

- 2022–DE-08 : Election nouvel adjoint en remplacement adjoint démissionnaire

Monsieur le Maire informe le conseil de la vacance du poste de premier adjoint. En effet, M. FIAULT Nicolas a souhaité démissionner de ce poste mais il restera conseiller municipal. Monsieur le Maire indique que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire. M. BOUSQUET Thierry a été élu premier adjoint au scrutin secret à la majorité absolue.
(M. BISSIERES Sylvain Frédéric, retardataire, n'a pas participé au vote)

Vote : Adoptée (Pour : 7 , Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022–DE-09 : Participation communale au Programme intérêt général amélioration habitat

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises par le Conseil Communautaire de la CCBHAP sur les objectifs et l'enveloppe financière à allouer à ce dispositif. Le PIG sera animé par un opérateur et a pour objectif d'apporter une aide technique, administrative et financière aux propriétaires occupants modestes et très modestes pour l'amélioration de leur logement.

L'objectif quantitatif est de 52 dossiers par an repartis suivant les 3 axes ci-dessous :

- Lutte contre le logement insalubre (2 dossiers/ an – 5000€ / dossier)
- Lutte contre la précarité énergétique (30 dossiers/an – 1000€ / dossier)
- Adaptation du logement au vieillissement (20 dossiers/an – 1000€ / dossier)
- Projet utilisant des matériaux biosourcés (1000€ / dossier)
- Projet situé en zone UA du PLUi ou en périmètre MH (1000€ par dossier)

Ces aides sont réservées aux propriétaires occupants très modestes et modestes.

L'ANAH participe majoritairement au coût de ce dispositif mis en place pour 3 ans :

- Part ANAH : 1 946 830 €
- Part bloc communal : 295 500 €

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne participe que si un dossier aboutit sur son territoire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve la participation au sein du bloc communal et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022–DE-10 : Participation employeur sur contrats complémentaires santé des employés

Monsieur le Maire précise le projet de participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la commune ayant souscrit un contrat labellisé sur le risque santé. Le montant de cette participation est fixé à 10€ pour les contrats d'un montant inférieur à 50 € et de 15 € pour les contrats supérieurs à 50 € par employé par mois.

La participation annuelle de la commune sera donc, au maximum, de 1 080 € (6 employés x 15 € x 12 mois)
Le conseil autorise Monsieur le Maire à engager la somme nécessaire au budget pour couvrir cette dépense.

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022–DE-11 : Demande de subvention bâche incendie Hameau des Grandes Châtaigneraies

Monsieur le Maire rappelle que la défense contre l'incendie est de la responsabilité de la commune et que tout permis de construire est soumis au respect du règlement départemental de la défense contre l'incendie en vigueur depuis 2017. La municipalité doit donc se mettre en conformité. Le montant prévisionnel pour l'installation d'une bâche à eau (fourniture, terrassement, clôture de protection, raccordement et accès) est de 12050.68 € TTC (hors foncier)

M Le Maire précise qu'un autre hameau (Lacanerrie) doit être équipé mais dans ce cas il est nécessaire de trouver un terrain pour l'implantation.

La demande de subvention correspond à 40% du montant.

Le conseil municipal est favorable à la demande de subvention et donne son accord à Monsieur le Maire pour engager les démarches et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2) Informations :

Label Espace naturel sensible (E. N. S.) :

Monsieur le Maire rappelle la définition d'un E.N.S :

« La politique ENS constitue un outil de préservation de la biodiversité des territoires, tout en favorisant une réappropriation de ces espaces par les acteurs locaux. La gestion et la protection doivent enrayer l'érosion de la biodiversité et être accompagnées d'une gestion économe de l'espace. »

L'intérêt pour la vallée de devenir un E.N.S réside dans le soutien que peut apporter le département (conseils, subventions,) pour la remise en valeur de la vallée.

Un arrêté municipal de gestion de cet espace devra être établi.

Plan ORSEC « Golfech » :

M. BOUSQUET Thierry fait un résumé des informations reçues de la préfecture concernant la mise à jour du plan ORSEC en cas d'incident à la centrale nucléaire de Golfech. Cette information porte sur le stockage, le réseau et la procédure de distribution des comprimés d'iode. Cette procédure doit être intégrée au Plan Communal de Sauvegarde.

« Les comprimés sont stockés dans une société sur la commune du Passage d'Agen. En cas d'incident, le préfet ordonne le transfert des doses vers les communes « relais » (Monflanquin pour Gavaudun) où les municipalités doivent les récupérer. Les mairies sont chargées de la distribution aux habitants. L'absorption des comprimés se fait uniquement sur ordre de la préfecture. »

Visite architectes projet global :

Suite à l'appel d'offre, concernant le projet global de réaménagement des bâtiments communaux et leurs abords, 2 cabinets d'architectes se sont déplacés à Gavaudun pour prendre connaissance du site afin de rédiger une offre d'étude. Tous les bâtiments communaux (hors logements) ont été présentés et visités. La remise des offres doit se faire avant le 21 mars. Monsieur le Maire doit présenter le dossier devant le comité « LEADER » dans le but d'obtenir une subvention pour l'étude du projet. Le montant maximum de la subvention est de 80% du montant de l'étude.

3) Echanges :

Coffret « Fibre » :

M. BOUSQUET Thierry rappelle que le coffret « fibre » est installé et doit, conformément aux attentes des Bâtiments de France et de DREAL, être masqué par de la végétation. Orange préconise de son côté, une zone libre de 2 m pour accès à l'armoire. Une liste d'arbustes a été transmise par DREAL. Le choix s'est porté sur des noisetiers.

Randonnée 47 km du 47 :

M. BOUSQUET Thierry informe le conseil que la randonnée « Les 47km du 47 » organisée par Comité Départemental de Randonnée Pédestre passera par Gavaudun le 03 avril 2022. Un poste de ravitaillement sera installé sous le préau de l'école. La cantine servira au stockage des denrées uniquement avec un accès réservé aux organisateurs. Les sanitaires de l'école ainsi que les cuisines seront condamnées. Il sera nécessaire de mettre à disposition des randonneurs les toilettes dans l'impasse du château et celle du porche.

Orientation budgétaire :

Monsieur le Maire indiquent que des travaux d'entretien de toitures sont budgétisés et qu'un charpentier doit intervenir en juin. Concernant l'église le dossier a été transmis aux ABF.

Dans le cadre de la DECI, il faut également prévoir l'installation d'une bêche à eau avec achat d'un terrain.

Monsieur le Maire suggère de prévoir au budget l'aménagement de la parcelle face aux maisons construites au Hameau des Grandes Châtaigneraies.

Budgétiser également des travaux / échanges sur les chemins ruraux (Les Anjeaux, Conchou,). Il y actuellement 11 demandes d'échanges de chemins. Mme BLOT Claudie souhaiterait que le chemin rural reliant les Forges à Magnel soit nettoyé (car introuvable en partie haute) avec pose de panneaux indicateurs.

Questions diverses :

Mme BLOT Claudie interroge sur la remise en état du jardin médiéval. M. BOUSQUET Thierry se chargera de contacter les ABF et la DREAL pour avoir leur avis sur les entourages de massif. (Bois, fer, pierre).

Mme BLOT Claudie informe que la journée du petit patrimoine est fixée au 25 juin sur le Thème « être ou renaître » et propose de programmer une balade.

Monsieur le Maire précise que les élections législatives se tiendront le 12 et 19 juin.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 15.